



Pour une

Education nationale

du XXI^e siècle

Version Avril 2016



Préface

L'éducation est le pilier de notre République. Sans éducation, la devise républicaine n'a en effet aucun sens. **Qui permet et garantit en effet le mieux l'égalité, la liberté et la fraternité sinon l'école ?**

Et pourtant, notre école fait face aujourd'hui, et depuis plusieurs années, à des défaillances majeures, condamnant de trop nombreux jeunes à l'exclusion sociale et ne permettant plus de garantir l'unité nationale nécessaire à la construction d'un véritable projet de société.

Jeunes militants, parmi lesquels un nombre important d'étudiants et de lycéens, nous sommes confrontés à ces défaillances au quotidien. **Notre devoir est de dénoncer ces lacunes et d'y répondre, de façon pragmatique, loin de toute idéologie dogmatique.**

Notre projet, construit de manière participative avec le concours de dizaines de militants UDI jeunes, répond en partie à ces défaillances. Après de longues discussions, en ligne, d'importantes propositions ont émergé, et nous ont semblé être adaptées aux attentes et exigences des acteurs du monde éducatif, au cœur duquel doit être replacé l'élève.

Nos propositions sont simples, et s'inscrivent toutes dans une perspective commune : offrir à chacun des acteurs de l'éducation, de l'élève à l'enseignant, en passant par les établissements eux-mêmes, les moyens de leur liberté, en leur donnant davantage d'autonomie.

L'éducation est au centre de notre société. Remettons-la au centre de nos priorités.

Simon Holley

Ancien vice-Président de l'UDI Jeunes

En charge du projet politique

Une école au centre de nos priorités et au cœur de la cité

L'éducation est au cœur de notre société. L'UDI Jeunes souhaite la replacer au centre de l'action publique pour en faire le ciment d'un nouveau projet de société.

Ce combat devra permettre de lutter efficacement contre les inégalités. Construite pour permettre à chacun de s'émanciper de sa situation initiale, de gagner en liberté et de garantir à tous un accès à l'accomplissement personnel, l'école ne remplit plus son rôle. L'ascenseur social est en panne. Aujourd'hui en France, 35 % des fils d'ouvriers deviennent ouvriers, tandis que près de 40 % des fils de cadres deviennent cadres. C'est davantage encore qu'il y a 30 ans. La mobilité sociale en France régresse.

Cette réalité nous interroge. **Elle est le résultat d'une école à deux vitesses, adaptée aux enfants soutenus par leurs parents, élevés dans un environnement stable et calme, et bénéficiant d'un bagage culturel et social fort.** Elle ne laisse aucune seconde chance à ses enfants en échec scolaire ou qui ont d'ores et déjà quitté l'école, sans diplôme ni connaissance.

Face à ce constat, l'UDI Jeunes soumet trois propositions :

Proposition 1 : Ouvrir tous les établissements scolaires à tous les citoyens afin d'offrir à chacun un véritable Droit à la seconde chance

Chaque citoyen, quel que soit son âge, pourra bénéficier de cours de rattrapage et de renforcement des connaissances dans les matières fondamentales (Français et Mathématiques notamment). D'autres cursus pourront leur permettre de suivre des cours plus spécifiques, éventuellement délivrés par les associations pour la formation professionnelle des adultes (AFPA). L'Etat pourra alors leur attribuer un diplôme reconnaissant leur acquis de connaissances dans ces matières.

Cette proposition, faisant des établissements scolaires (y compris les C.F.A.) des lieux d'apprentissage pour tous, permettra de leur donner une place centrale dans la vie de la cité.

Proposition 2 : Étendre les heures d'accueil des élèves au sein des collèges et des lycées

L'école, désormais ouverte à tous, doit devenir le lieu d'apprentissage scolaire et périscolaires privilégié. L'allongement des heures d'accueil des élèves permettra à ceux-ci de :

- pratiquer, dans le cadre de l'école et en lien avec les associations culturelles et sportives de la ville dans lequel il est implanté, de nombreuses activités périscolaires utiles à la formation d'un citoyen et à l'éveil d'un enfant ;
- découvrir éventuellement d'autres matières ou d'une manière différentes (via des travaux pratiques par exemple) ;
- Faire leur devoir avec l'aide d'enseignants, d'étudiants ou d'intervenants extérieurs, qui bénéficieront d'une rémunération.

Cette mesure entend répondre aux évolutions de la structure familiale ces dernières décennies pour lesquelles aucune réponse n'a été apportée dans le cadre scolaire, et contribue à fragiliser les résultats scolaires de nombre d'enfants.

Cette mesure sera donc un des outils de lutte contre les inégalités, en cela qu'elle permettra à chacun d'acquérir le bagage culturel nécessaire à la réussite scolaire.

Proposition 3 : Ouvrir l'école au monde en proposant aux collégiens des cours de culture englobant les cours de musique et d'arts plastique dispensés aujourd'hui. Les sorties pédagogiques organisées par des professeurs de culture seront encouragées.

Dispensés aujourd'hui à raison d'une heure par semaine chacun (soit environ 8 heures par mois), les enseignements de musique et d'art plastique apparaissent dans de nombreux cas non optimaux, ne permettant pas d'offrir aux élèves une réelle ouverture sur l'art et la culture. Essentielle dans la scolarité de nos collégiens, elle se fera désormais par 3 heures de cours hebdomadaires. Les professeurs de culture étant chargés de faire découvrir celle-ci aux élèves par la pratique de la musique, de la sculpture, de la peinture, du théâtre et de tous les arts, invitant l'élève à plus de créativité.

Redéfinir les priorités et les objectifs de l'école primaire, du collège et du lycée

40 % des élèves quittent chaque année le CM2 avec de sérieuses lacunes dans les compétences de base. 74 % des Français nés après 1987 ne sont pas à l'aise en calcul mental. Le quart des 19/25 ans sont des jeunes non scolarisés, sans emploi ou inactifs. **Triste réalité d'un système éducatif lui-même en échec. Triste résultat d'une politique éducative sans objectif clair, oubliant l'importance de l'apprentissage des fondamentaux dans l'émancipation de chacun.**

Face à ce constat, l'UDI Jeunes soumet deux propositions-cadres

Proposition 4 : Donner à chaque phase de la scolarité des objectifs clairs

- L'école primaire doit délivrer à tous les élèves les apprentissages élémentaires en lecture, écriture et calcul mental.
- Le collège doit être un lieu de découverte et d'ouverture, vers le développement de l'esprit critique de chacun.
 - Dans les classes de 6^e/5^{ème}: des enseignements adaptés aux besoins de chaque élève.
 - Dans les classes de 4^e/3^{ème}: mise en place d'enseignements en lien avec l'orientation de l'élève vers les filières professionnelles, techniques ou générales.
- Le lycée doit permettre une certaine spécialisation soit vers une voie professionnelle dans les lycées professionnels, soit vers une voie générale dans les lycées généraux et technologiques.

Proposition 5 : Faire fonctionner les lycées professionnels comme de véritables entreprises, répondant alors à de vraies commandes et devant gérer de véritables clients.

Basée sur l'expérience des « écoles de productions » qu'il est en fait proposé de généraliser, cette réforme s'appuierait sur un renforcement des liens entre les entreprises / artisans et les lycées professionnels. Une mise en situation permanente sera la garantie d'une formation de qualité, proche des exigences de l'économie. L'apprentissage en alternance deviendrait alors la règle.



Dessiner l'éducation du XXI^e siècle :

vers plus d'autonomie des élèves, des professeurs et des établissements

L'Etat, garant d'une éducation pour tous, doit enfin faire confiance aux élèves, aux professeurs et aux établissements eux-mêmes. L'éducation identique pour tous ne fonctionne pas et génère des inégalités difficilement contestables. Le manque de moyens donnés aux professeurs pour juger et faire le meilleur pour leurs élèves n'est plus acceptable. Pour une éducation efficace, celle-ci doit enfin être adaptée au XXI^e siècle, c'est-à-dire adaptable à tous.

L'UDI Jeunes soumet 8 propositions pour donner aux élèves, aux professeurs et aux établissements plus d'autonomie pour garantir une réussite scolaire à tous.



Une école qui s'adapte aux élèves

Proposition 6 : Donner aux élèves des lycées généraux et technologiques davantage de choix dans les enseignements poursuivis.

Dès la seconde, semestrialisée, chaque élève pourra, sans risques, choisir un parcours et le découvrir. Au second semestre, l'élève devra choisir un nouveau parcours. Le but étant de donner à l'année de seconde l'occasion de découvrir des domaines, et de casser certains clichés chez les élèves quant aux filières technologiques et professionnelles.

Cette réforme inclut un rétablissement des classes européennes et/ou de renforcement de la pratique d'une langue vivante.

Proposition 7 : Supprimer l'obligation de suivre l'enseignement d'une seconde langue vivante si l'élève présente de graves lacunes dans l'apprentissage d'une première langue vivante. L'élève sera alors tenu d'assister à des cours de rattrapage et de renforcement de ses acquis dans la pratique de la langue qu'il ne maîtrise pas encore.

Proposition 8 : Remettre les RASED au premier rang. Cette mesure ciblée est la plus préconisée dans une étude d'opinion (Harris Interactive, Janvier 2016) destinée aux enseignants. Elle était placée en premier par 50% des enseignants, loin devant une baisse des effectifs par classe (15%) ou encore une meilleure formation des enseignants (6%). Le RASED correspond à une catégorie d'enseignants détachés des classes et chargés d'intervenir ponctuellement dans des établissements scolaires pour prendre en petits groupes, hors des enseignements classiques, les élèves en grande difficulté. Ce RASED a vu son rôle considérablement amoindri ces dernières années.

Une école de la réussite pour tous

Proposition 9 : Organiser des cours de soutien, à la fin de chaque journée, pour les élèves en ayant réellement besoin, organisés par des étudiants de la filière enseignement, des professeurs et des étudiants rémunérés.

L'école ouverte le soir, voilà notre proposition. Si elle serait ouverte à tous, certains élèves en difficulté, qui se seront vus accorder des heures de soutien par leurs différents professeurs, pourront en bénéficier après les heures de cours. Ces heures de soutien pourront être assurées de manière individuelle ou par petit groupe. Elles seront assurées soit par des étudiants se destinant au métier de professeur, soit par d'autres étudiants compétents, soit enfin par les professeurs eux-mêmes. Les assistants d'éducation et pédagogiques (AED-AP) pourront également assurer ces heures de soutien s'ils sont volontaires pour cela. Ces heures seront rémunérées.

Proposition 10 : Donner à certains établissements la mission d'assurer l'accueil en milieu scolaire classique d'enfants avec des difficultés médico-psychologiques.

Cette mesure, qui offrira à tous l'accès à l'éducation et au milieu scolaire, tend à offrir à des établissements déjà existants la responsabilité d'accueillir des enfants aux difficultés particulières, à qui il sera dès lors garantie une place dans l'école de la République.

Les établissements scolaires à qui sera confiée cette mission, qui dès lors assureront une mixité utile à tous, se verront dotés de moyens supplémentaires, avec notamment la dotation d'Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) recrutés en CDI.

Les élèves touchés d'un handicap trop lourd pour bénéficier d'une scolarité en établissement scolaire classique devront par ailleurs bénéficier d'un accueil dans un établissement spécialisé qu'il s'agit de développer.

Une école qui fait confiance aux professeurs

Proposition 11 : Rétablir l'autorité des enseignants en leur octroyant davantage d'autonomie, notamment dans la gestion de classe et l'exclusion des élèves turbulents.

Les professeurs seront, dès lors, en capacité d'aider les élèves en difficulté et chaque élève en France aura l'assurance de pouvoir suivre un cours de qualité, qui ne sera pas amputé par d'incessants problèmes de discipline. Une fois exclus de cours, les élèves devront faire l'objet d'un suivi particulier de la part de l'établissement.

Proposition 12 : Offrir aux professeurs une liberté plus large dans la détermination des programmes scolaires et des sujets abordés

Afin de pouvoir s'adapter aux élèves, à leur parcours et à leur difficulté, les professeurs et les équipes pédagogiques de chaque établissement auront la possibilité de se détacher du programme scolaire fixé par le ministre de l'Éducation nationale. Cette liberté sera encadrée par les textes mais devra être suffisante pour garantir une véritable autonomie des professeurs soucieux de s'adapter à ses élèves.

Proposition 13 : Mettre en place des partenariats entre enseignants et éducateurs spécialisés dans les zones territoriales exigeantes (REP/REP+), et ce dès le primaire.

Faire de l'école

un véritable lieu d'interactions

et de formation à la citoyenneté

Un citoyen, pour acquérir un esprit critique, doit parler et échanger. L'école doit devenir un véritable lieu d'interactions, capable de former les citoyens de demain. Outre les efforts pédagogiques mis en place par de nombreux professeurs et que nous encourageons, l'école doit permettre aux élèves de rencontrer le monde qu'ils sont censés découvrir. Si les sorties pédagogiques, notamment en remplacement des cours de musique et d'art plastique seront une première étape vers cette école hors les murs, nous devons encourager les élèves à acquérir des compétences et des connaissances par d'autres moyens, par eux-mêmes, par le biais notamment des stages en entreprise ou des rencontres avec des intervenants de la société civile (association, chef d'entreprise, ...).

Pour encourager ce mouvement, l'UDI Jeunes soumet 4 propositions :

Proposition 14 : Réformer en profondeur l'enseignement à la citoyenneté, en encourageant les rencontres entre élèves et intervenants extérieurs issus de la société civile (étudiants, associations, chef d'entreprises, ...)

L'éducation civique (ou enseignement moral et civique) est un échec. Nous proposons de faire de cet enseignement un temps de rencontre entre les élèves et des intervenants extérieurs venus évoquer avec eux leurs engagements (associatif, entrepreneurial, etc).

Proposition 15 : Encourager les élèves à effectuer une mission associative seuls ou à plusieurs, sur une période plus ou moins longue

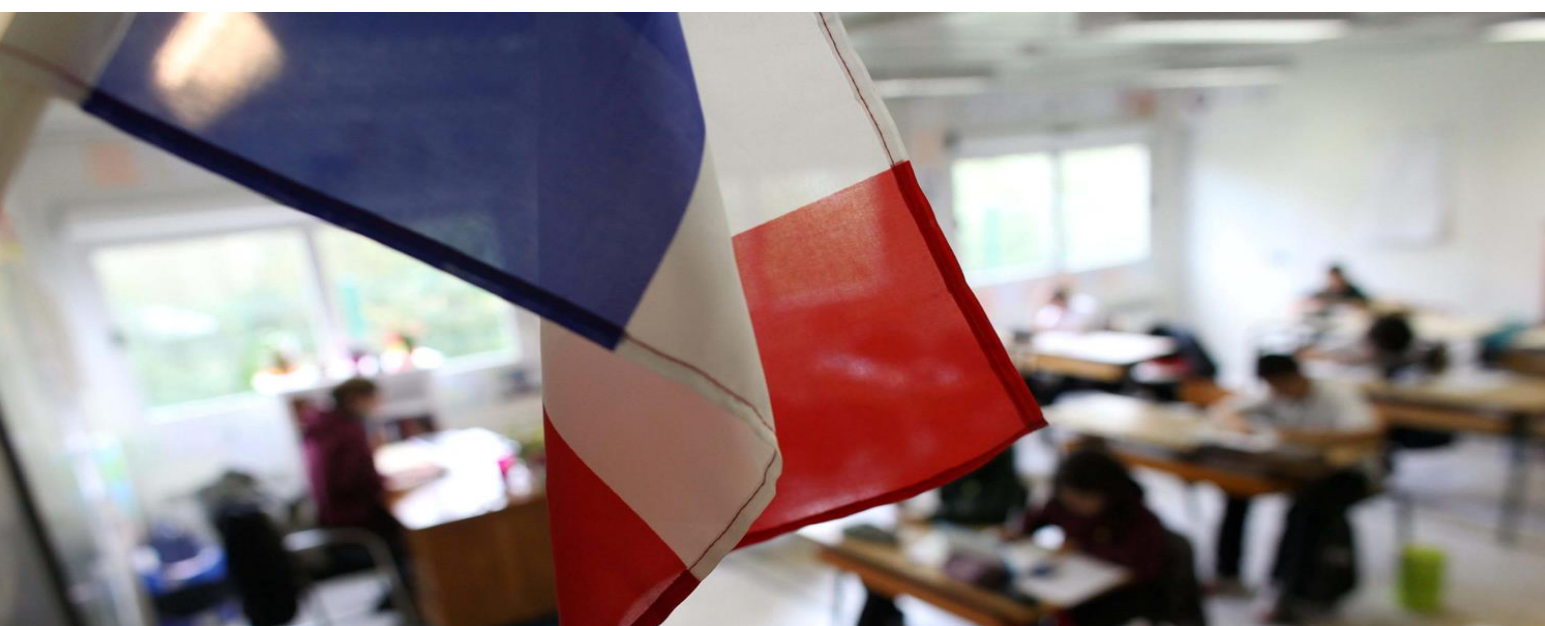
De la même manière que nous encouragerons les élèves à suivre des stages courts, mais réguliers, d'observations dans des entreprises, les élèves seront invités à effectuer des missions associatives au sein des associations avec lesquelles l'école, le collège ou le lycée aura tissé des liens concrets.

Proposition 16 : Faire entrer les symboles républicains et européens (la Marseillaise, les drapeaux français et européens, la devise républicaine française) dans l'école.

La République, l'Europe et leurs symboles doivent réinvestir les salles de classe. Les drapeaux français et européen ainsi que la devise républicaine devront avoir une place centrale au sein des établissements scolaires. L'hymne national et son histoire devront par ailleurs faire l'objet d'un apprentissage approfondi dès l'école primaire. L'hymne européen devra faire l'objet de la même attention.

Proposition 17 : Faire intervenir des professionnels et des lycéens professionnels au sein des collèges (et écoles primaires) pour faire découvrir aux collégiens leur métier (pour les professionnels) ou celui qu'ils ont choisi d'apprendre (pour les lycéens professionnels)

Afin d'offrir aux métiers manuels une meilleure image et faire découvrir aux écoliers et collégiens ces métiers, sera organisée, chaque trimestre, une après-midi de rencontre avec des lycéens professionnels (et leurs professeurs). Les programmes seront adaptés au niveau des élèves.



Former nos professeurs, clés de la réussite du système éducatif

Les enseignants sont la clé de la réussite du système éducatif. De la qualité de leur formation dépend la réussite de nombreux élèves, notamment issus des familles les plus défavorisées. La formation des enseignants est ainsi un point crucial de notre système éducatif.

Recrutés au moyen de concours aux critères d'évaluation contestables, nos enseignants, en France, ne bénéficient pourtant d'aucune formation continue. Mal évalués, ils sont par ailleurs mal considérés et mal payés. Il y a dès lors urgence à réformer les modes de recrutement de nos professeurs (CAPES, CAPET, Agrégation, ...) mais aussi leur mode de formation.

Face à ces difficultés et ces réalités, l'UDI Jeunes propose 7 propositions :

Proposition 18 : Introduire en parallèle du concours classique, une filière « Enseignement » (dès la L2) à l'image de la filière « médecine » avec concours en fin de L1 (et donc numerus clausus).

En plus du concours de professeur, accessible à tous les diplômés d'un bac+5, l'introduction d'une filière « Enseignement » comprenant des cours théoriques disciplinaires et des cours de pédagogie, de sociologie et de psychologie de l'enfant. L'étudiant qui accédera au concours en fin de première année de licence deviendra enseignant dès la fin de son master.

Proposition 19 : Baser le concours d'accès à l'enseignement (CAPES, CAPET, Agrégation, ...) avant tout sur des épreuves orales de mise en situation (préparation et réalisation d'un cours).

Proposition 20 : Faciliter la titularisation des enseignants non-titulaires qui auront fait leurs preuves sur trois années d'enseignement.



Proposition 21 : Ouvrir l'agrégation aux enseignants méritants.

Les enseignants méritants, qui par exemple publient régulièrement du contenu pertinent sur Internet, en lien avec leur discipline, ou qui sont bien notés, pourront obtenir l'Agrégation sans passer les épreuves d'admissibilité et d'admission. Ils bénéficieront dès lors d'une rémunération plus élevée.

Proposition 22 : Rendre obligatoire la formation continue des professeurs.

Les enseignants doivent pouvoir dans le même temps compter sur un dispositif de formation de qualité, avec des formateurs reconnus.

Proposition 23 : Enrichir l'évaluation des enseignants en couplant les notes administratives et pédagogiques, dépendant respectivement des chefs d'établissements et des inspecteurs, par une note d'investissement et d'implication en formation continue.

Proposition 24 : Proposer aux professeurs volontaires une hausse de leur temps de travail (assurer 3h de soutien personnalisé par semaine auprès des élèves en difficulté) en échange d'une hausse de leur rémunération et/ou d'une facilitation dans l'avancement de leur carrière (avec bonification en terme de points).

Simon HOLLEY
Maxime CRUZEL
Cyril AMARIT
Xavier GIRAUD
Louis MANCHERON
Guillaume AUFFRET
Franck FALUSI
Julien LEPOTIER
Xavier DELATTRE
Steven JURCA
Joévin GENDRONNEAU